



AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Cher(e)s Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1122-11 C.D.L.D. et du 2^{ème} alinéa de l'article 2 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté à l'unanimité le 28 janvier 2013, nous vous invitons à la prochaine **séance publique** du Conseil communal, réunion conjointe annuelle avec les membres du Conseil de l'Action Sociale, le **lundi 10 novembre 2014 à 19 H 00**, à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

1. Application de l'article 26 bis § 5 de la loi organique modifiée des CPAS (synergies et économies d'échelle)
2. Impact du renvoi des exclus du chômage vers le CPAS et actions à envisager.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Cher(e)s Collègues, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège :

Le Directeur général,

Fabienne LEDUC.

Le Bourgmestre,

Jacques CHABOT.